



**HAL**  
open science

## Conseil général du pouvoir judiciaire

Dimitri Löhrer

► **To cite this version:**

Dimitri Löhrer. Conseil général du pouvoir judiciaire : un renouvellement toujours dans l'impasse. 2022, pp.7-8. hal-03976753

**HAL Id: hal-03976753**

**<https://univ-pau.hal.science/hal-03976753>**

Submitted on 7 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Conseil général du pouvoir judiciaire : un renouvellement toujours dans l'impasse

Paralyse institutionnelle sans précédent, anomalie constitutionnelle, situation insoutenable, les mots ne manquent pas pour qualifier l'impasse dans laquelle se trouve le système judiciaire espagnol, singulièrement son organe de direction le Conseil général du pouvoir judiciaire (CGPJ). Pierre angulaire du rouage judiciaire espagnol, le CGPJ a la charge de garantir l'indépendance des magistrats, participe à la nomination des juges siégeant au sein des hautes juridictions, propose la nomination de deux membres du Tribunal constitutionnel, etc.

Aux termes de l'article 122 de la Constitution de 1978, le CGPJ « *est composé du président du Tribunal suprême, qui le préside, et de vingt membres nommés par le Roi pour une période de cinq ans. Parmi ces derniers, douze sont choisis parmi les juges et les magistrats de toutes les catégories judiciaires, selon les dispositions de la loi organique, quatre sur la proposition du Congrès des députés et quatre sur la proposition du Sénat, désignés dans ces deux cas à la majorité des trois cinquièmes de leurs membres parmi les avocats et d'autres juristes dont la compétence est reconnue et qui exercent leur profession depuis plus de quinze ans* ». C'est précisément cette procédure de nomination à l'initiative des parlementaires qui s'avère à l'origine de l'impasse dans laquelle se trouve, depuis trois ans et demi désormais, le renouvellement du CGPJ. Faute de consensus entre le gouvernement socialiste de Pedro Sánchez et l'opposition de droite du Parti populaire, la composition du CGPJ est demeurée la même que celle qui avait été élue en 2013 lorsque le PP était au pouvoir.

Les conséquences de cette situation sont pour le moins préoccupantes. Elle affecte non seulement le fonctionnement régulier du CGPJ et son image, mais, par extension, ceux de la justice dans son ensemble. Le Tribunal suprême, par exemple, connaît depuis un an une diminution constante du nombre de ses membres du fait de l'impossibilité légale de les remplacer.

Aussi l'actuel Président du CGPJ, Carlos Lesmes, a exhorté les deux principales forces politiques du pays, lors de la cérémonie d'ouverture de l'année judiciaire du 7 septembre 2022, à se réunir d'urgence et à parvenir à un accord dans les prochaines semaines. Dans le cas contraire, il n'exclut pas de démissionner de ses fonctions. Carlos Lesmes a, par ailleurs, critiqué le système actuel de nomination du CGPJ : « *Il ne fait aucun doute que l'élection parlementaire confère au Conseil une légitimité particulière pour toutes les tâches de gouvernement qui transcendent l'intérêt corporatif des juges et des magistrats pour toucher la société dans son ensemble, mais il n'en est pas moins vrai que ce modèle génère une perception négative généralisée de la politisation, Cette perception a augmenté de manière exponentielle ces dernières années, précisément en raison des circonstances entourant le non-renouvellement du système judiciaire* ». Il rejoint en cela la position de l'Union européenne, selon laquelle les membres du CGPJ devraient être élus par les juges eux-mêmes. D. L.